

Madame le Maire, Monsieur le Maire, Cher(e) Collègue,

## **INFORMATIONS - LOT**

La crise sanitaire à laquelle nous sommes confrontés laisse craindre que de nombreux établissements artisanaux et commerciaux ne se trouvent dans des situations complexes. Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous ainsi qu'en pièces jointes des informations de manière à pouvoir les relayer aux acteurs économiques de votre commune, en fonction des besoins.

### **Accompagnement de la Région :**

Je vous informe que la Région, lors de la commission du 3 avril dernier, a adopté son premier plan régional d'urgence sanitaire, économique et solidaire qui intègre plusieurs dispositifs d'accompagnement des acteurs économiques.

Le fonds de solidarité (volets 1 et 2) permet d'apporter un soutien de secours aux TPE (0 à 10 salariés) ayant perdu au moins 50 % de chiffre d'affaires entre mars 2020 et mars 2019, directement par l'Etat et la Région.

Le volet complémentaire « Fonds de solidarité exceptionnel Occitanie » permettra d'aider les TPE ayant perdu entre 40 et 50 % de chiffre d'affaires entre mars 2020 et mars 2019. Sur ce volet complémentaire et au travers d'un conventionnement, les intercommunalités sont invitées à accompagner également les entreprises. Les critères mis en place et le seuil d'éligibilité devront être les mêmes que ceux définis par la Région.

En complément du « contrat entreprise en difficulté » adopté en 2017, la Région a adopté un dispositif complémentaire « Contrat entreprises en crise de trésorerie COVID-19 ». Il permettra d'intervenir en avance remboursable jusqu'à 300 000 euros sur des entreprises de plus de 10 salariés, en cas d'absence de soutien bancaire. Là aussi, il a été proposé aux intercommunalités d'intervenir via une convention fixant des critères identiques à ceux définis par la Région.

Vous trouverez le détail des dispositifs en pièce jointe.

Toutes les informations sur : <https://www.laregion.fr/Coronavirus-COVID-19>

### **Coordonnées des chambres consulaires :**

Les chambres consulaires ont mis en place des numéros uniques :

- **Chambre de commerce et d'industrie du Lot**  
Cellule de continuité économique : 05 65 20 35 01  
@ : [entreprises-coronavirus@ccifrance.fr](mailto:entreprises-coronavirus@ccifrance.fr)
  
- **Chambre de métiers et de l'artisanat du Lot**  
Un numéro unique : 05 65 35 13 55  
@ : [infocovid19@cma-france.fr](mailto:infocovid19@cma-france.fr)  
[www.artisanat.fr/covid19-les-reponses-vos-questions](http://www.artisanat.fr/covid19-les-reponses-vos-questions)
  
- **Chambre d'agriculture du Lot**  
Un numéro unique : 05 65 23 22 21

## Accompagnement de l'APESA46

L'APESA 46 (Aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance aiguë) est une association lotoise qui met tout en oeuvre pour accompagner les dirigeants en risque psychologique, y compris bien avant qu'ils ne se trouvent contraints à des procédures judiciaires. Pour ce faire, l'APESA s'appuie sur un réseau de psychologues couvrant tout le département et sur une centaine de lanceurs d'alertes («sentinelles ») formés pour ce faire.

Dans ce contexte difficile, l'Etat et les chambres de commerce et de métiers ont mandaté l'APESA pour renforcer le dispositif psychologique d'accompagnement des dirigeants (artisans et commerçants / dirigeants d'entreprises commerciales) afin d'éviter tout drame.

Vous trouverez, en pièce jointe, la plaquette de présentation de l'APESA ainsi qu'un lien vers un reportage fait par France 3MP en mai (<https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/lot/cahors/lot-association-au-chevet-entrepreneurs-souffrance-aigue-1672173.html> ).

L'APESA46, a décidé, pour accroître le nombre de sentinelles, de mettre en place une **vidéo-formation** pour les volontaires qui souhaiteraient savoir ce qu'est la crise suicidaire, pour connaître les spécificités d'un dirigeant en cette situation, apprendre à déceler les symptômes de risques et connaître le dispositif gratuit et confidentiel qui est proposé au dirigeant en souffrance.

Cette formation par **videoconférence qui aura lieu le mardi 28 avril de 9 h à 12 h** et pour s'y inscrire il suffit de cliquer sur ce lien <https://extranet.apesa-france.com/fr/formation/inscription/180/NvqrM4ILr>

Pour des raisons techniques, **le nombre de participants est limité.**

### **Coordonnées de l'APESA 46 :**

#### **Association APESA 46**

Tribunal de commerce – Palais de Justice

Boulevard Gambetta – 46000 Cahors

[apesa46.lot@gmail.com](mailto:apesa46.lot@gmail.com)

Président : Bruno GIARD (Tel : 06 85 08 83 42).

Vous souhaitant bonne réception de ces informations,  
Bien cordialement,

**Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE**

**Président de l'Association des maires et élus du Lot**